



Unité d'aménagement 064-71

L'unité d'aménagement 064-71 est le résultat de la fusion de l'ancienne unité d'aménagement 064-51 et d'une partie de l'ancienne unité d'aménagement 061-52. Dans ce contexte, les possibilités forestières de l'unité d'aménagement 064-71 sont le résultat combiné du calcul produit pour l'ancienne unité d'aménagement 064-51 pour la période 2015-2018 et mis à jour pour la période 2018-2023 et du calcul produit pour l'ancienne unité d'aménagement 061-52 pour 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 64 000 hectares de lisières boisées riveraines	- 55 000 m ³ /an
Ajustement à 1 990 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 3 400 m ³ /an
Retrait de 510 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles	- 900 m ³ /an
Ajustement à la durée des mesures de protection des territoires d'intérêt sur 26 940 hectares	+ 24 500 m ³ /an

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Modification du tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun
Modification du tableau de la superficie des travaux commerciaux pour corriger les superficies traitées en coupes progressives	Aucun



Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 212 360	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	184 830	15%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	155 980	13%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	871 550	72%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	7 920	7 820
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	90	90
Total des coupes totales	8 010	7 910
Éclaircie commerciale	480	480
Coupe progressive régulière	120	120
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	4 030	3 980
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	1 520	1 500
Coupe de jardinage ou d'amélioration	1 240	1 220
Total des coupes partielles	7 390	7 300
Total des activités de récolte	15 400	15 210
% des coupes totales / récolte	52%	52%
% des coupes partielles / récolte	48%	48%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	1 630	1 630
Plantation de base (1 600 plants/ha)	120	120
Regarni	420	420
% des plantations dans les coupes totales	22%	22%
Total des travaux de reboisement	2 170	2 170
Nettoisement	470	470
Éclaircie précommerciale	1 540	1 540
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	1 820	1 820
Élagage	10	10
Total des travaux d'éducation	3 840	3 840
Scarifiage partiel	2 970	2 970
Scarifiage en plein	1 810	1 810
Total de la préparation de terrain	4 780	4 780
Total des travaux sans récolte	10 790	10 790

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 14 500 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **12 925 000 \$**, soit 89 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	677 600	37 900	4 000	15 200	94 600	355 300	185 300	189 000	37 600	1 596 500
2023-2028	663 000	37 100	3 900	14 900	92 600	347 700	181 100	184 700	36 700	1 561 700
Δ	-2%	-2%	-3%	-2%	-2%	-2%	-2%	-2%	-2%	-2%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de rétention accrue dans les coupes totales pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues pour la portion de l'unité d'aménagement qui est certifiée (partie provenant de l'ancienne unité d'aménagement 061-52).

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	663 000	37 100	3 900	14 900	92 600	347 700	181 100	184 700	36 700	1 561 700
Certification	-2 800	-200	0	-100	-400	-1 400	-800	-800	-200	-6 700

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Mise à jour le 11 août 2022